CONVENTION NATIONALE.

FRC4-29850
Case
FRC
24682

RAPPORT

SUR

L'ERE DE LA RÉPUBLIQUE,

PAR G. ROMME;

IMPRIMÉ PAR ORDRE DE LA CONVENTION NATIONALE.

Séance du 20 septembre 1793.

CITOYENS,

JE viens, au nom du comité d'instruction publique, soumettre à votre discussion un travail sur l'ère de la République, que vous l'aviez chargé de vous présenter.

Vous avez entrepris une des opérations les plus importantes aux progrès des arts & de l'esprit humain, & qui ne pouvoit réussir que dans un temps de révolution; c'est de faire disparoître la diversité, l'incohérence & l'inexactitude des poids & mesures qui entravoient sans cesse l'industrie & le commerce, & de prendre, dans la mesure même de la terre, le type unique & invariable de toutes les mesures nouvelles.

A

à la société des cordeliers
G. Romme

THE NEWBERRY LIBRARY

2

Les arts & l'hiſtoire, pour qui le temps eſt un élément ou un inſtrument néceſſaire, vous demandent auſſi de nouvelles meſures de la durée, qui ſoient pareillement dégagées des erreurs que la crédulité & une routine ſuperſticieuſe ont tranſmiſes des ſiècles d'ignorance juſqu'à nous.

L'ère vulgaire prit naiſſance chez un peuple ignorant & crédule, & au milieu des troubles précurſeurs de la chûte prochaine de l'empire romain. Pendant dix-huit ſiècles, elle ſervit à fixer, dans la durée, les progrès du fanatiſme, l'aviliſſement des nations, le triomphe ſcandaleux de l'orgueil, du vice & de la ſotiſe, les perſécutions & les dégoûts qu'eſſuyèrent la vertu, le talent & la philoſophie ſous des deſpotes cruels, ou qui ſouffroient qu'on le fût en leur nom.

Verroit-on ſur les mêmes tables gravées tantôt par un burin avili, tantôt par un burin fidèle & libre, les crimes honorés des rois & l'exécration à laquelle ils ſont voués aujourd'hui, les fourberies religieuſement révérées de quelques prêtres, & l'opprobre qui pourſuit juſtement les infâmes & aſtucieux confidens de la corruption & du brigandage des cours? Non : l'ère vulgaire fut l'ère de la cruauté, du menſonge, de la perfidie & de l'eſclavage; elle a fini avec la royauté, ſource de tous nos maux.

La révolution a retrempé les ames des Français; elle les forme chaque jour aux vertus républicaines. Le temps ouvre un nouveau livre à l'hiſtoire; & dans ſa marche nouvelle, majeſtueuſe & ſimple comme l'égalité, il doit graver d'un burin neuf & vigoureux les annales de la France régénérée.

Tel eſt l'eſprit de votre décret du 22 ſeptembre 1792, qui ordonne qu'à compter de ce jour, tous les actes publics ſeront datés de l'an premier de la République. C'eſt le dévelopement de ce décret que je vous préſente aujourd'hui.

Les arts & l'hiſtoire, pour qui le temps eſt un élément ou un inſtrument néceſſaire, vous demandent auſſi de nouvelles meſures de la durée, qui ſoient pareillement dégagées des erreurs que la crédulité & une routine ſuperſticieuſe ont tranſmiſes des ſiècles d'ignorance juſqu'à nous.

L'ère vulgaire prit naiſſance chez un peuple ignorant & crédule, & au milieu des troubles précurſeurs de la chûte prochaine de l'empire romain. Pendant dix-huit ſiècles, elle ſervit à fixer, dans la durée, les progrès du fanatiſme, l'aviliſſement des nations, le triomphe ſcandaleux de l'orgueil, du vice & de la ſotiſe, les perſécutions & les dégoûts qu'eſſuyèrent la vertu, le talent & la philoſophie ſous des deſpotes cruels, ou qui ſouffroient qu'on le fût en leur nom.

Verroit-on ſur les mêmes tables gravées tantôt par un burin avili, tantôt par un burin fidèle & libre, les crimes honorés des rois & l'exécration à laquelle ils ſont voués aujourd'hui, les fourberies religieuſement révérées de quelques prêtres, & l'opprobre qui pourſuit juſtement les infâmes & aſtucieux confidens de la corruption & du brigandage des cours? Non : l'ère vulgaire fut l'ère de la cruauté, du menſonge, de la perfidie & de l'eſclavage; elle a fini avec la royauté, ſource de tous nos maux.

La révolution a retrempé les ames des Français; elle les forme chaque jour aux vertus républicaines. Le temps ouvre un nouveau livre à l'hiſtoire; & dans ſa marche nouvelle, majeſtueuſe & ſimple comme l'égalité, il doit graver d'un burin neuf & vigoureux les annales de la France régénérée.

Tel eſt l'eſprit de votre décret du 22 ſeptembre 1792, qui ordonne qu'à compter de ce jour, tous les actes publics ſeront datés de l'an premier de la République. C'eſt le dévelopement de ce décret que je vous préſente aujourd'hui.

NOMENCLATURE DU CALENDRIER RÉPUBLICAIN,

Présenté à la Convention nationale le 20 septembre 1793, par G. Romme, au nom du Comité d'instruction publique.

Ordre des mois du nouveau calendrier.	Leur correspondance avec les mois du calendrier romain.	Leurs noms.
1. . . .	Du 22 septembre au 21 octobre . . .	La République.
2. . . .	Du 22 octobre au 20 novembre .	L'Unité.
3. . . .	Du 21 novembre au 20 décembre .	La Fraternité.
4. . . .	Du 21 décembre au 19 janvier . . .	La Liberté.
5. . . .	Du 20 janvier au 18 février	La Justice.
6. . . .	Du 19 février au 20 mars	L'Égalité.
7. . . .	Du 21 mars au 19 avril	La Régénération.
8. . . .	Du 20 avril au 19 mai	La Réunion.
9. . . .	Du 20 mai au 18 juin	Le Jeu de Paume.
10. . . .	Du 19 juin au 18 juillet	La Bastille.
11. . . .	Du 19 juillet au 17 août	Le Peuple.
12. . . .	Du 18 août au 16 septembre	La Montagne.
Epagomènes.	*Correspondance.*	*Noms.*
1. . . .	17 septembre	L'Adoption.
2. . . .	18	L'Industrie.
3. . . .	19	Les Récompenses.
4. . . .	20	La Paternité.
5. . . .	21	La Vieillesse.
6. . . .	jour intercalaire	Le Jour Olympique.

Noms des jours de la Décade.
1 Jour Du Niveau
2. . Du Bonnet.
3. . De la Cocarde.
4. . De la Pique.
5. . De la Charrue.
6. . Du Compas.
7. . Du Faisceau.
8. . Du Canon.
9. . Du Chêne.
10. . Du repos.

LICAIN,

r G. ROMME,

MS DES JOURS

E LA DÉCADE.

ir Du Niveau
. Du Bonnet.
. De la Cocarde.
. De la Pique.
. De la Charrue.
. Du Compas.
. Du Faſceau.
. Du Canon.
. Du Chéne.
. Du repos.

§. I. *De la longueur de l'année.*

La longueur de l'année a suivi, chez les différens peuples, les progrès de leurs lumières. Long-temps on l'a faite de 12 mois lunaires, c'est-à-dire de 354 jours, tandis que la révolution de la terre autour du soleil, qui seule règle les saisons & le rapport des jours aux nuits, est de 365 jours 5 heures 48 minutes 49 secondes.

Ce n'est qu'en intércalant, tantôt des jours, tantôt des mois, à des intervalles irréguliers, qu'on ramenoit la coïncidence de l'année civile avec les mouvemens célestes & les saisons. Toutes ces intercalations faites sans règles fixes, réparoient momentanément les effets d'une computation vicieuse, & en laissoient subsister la cause première.

Les Egyptiens, depuis la plus haute antiquité, & les Babyloniens, 746 ans avant l'ère vulgaire, se rapprochèrent des vrais principes, en faisant leur année de 365 jours, distribués en 12 mois égaux de 30 jours & 5 épagomènes.

Jules-César, dictateur & pontife, appela auprès de lui, deux ans après la bataille de Pharsale, Sosigènes, astronome célèbre d'Alexandrie, & entreprit avec lui la réforme de l'année. Il proscrivit l'année lunaire, introduite par Romulus & mal corrigée par Numa. L'erreur cumulée avoit produit, après plusieurs siècles, un tel dérangement dans les mois, que ceux d'hiver répondoient à l'automne & que les mois consacrés aux cérémonies religieuses du printemps répondoient à l'hiver.

Jules-César fit disparoître cette différence en une seule fois, en intercalant 90 jours entre novembre & décembre. Cette année fut de 445 jours & fut appelée l'année de *la confusion*. Il ordonna de plus, que, tous les ans, on intercaleroit un jour. C'étoit supposer l'année

de 365 jours 6 heures, c'eſt-à-dire plus de 11 ſecondes trop forte. Telle fut la réforme julienne.

En 1582, c'eſt-à-dire 16 ſiècles après, les 11 minutes d'erreur avoient produit un nouveau dérangement dans l'année de plus de 10 jours. Grégoire XIII, alors pontife, entreprit avec les aſtronomes une nouvelle réforme; il ôta 10 jours au mois d'octobre de cette année, & ordonna que ſur quatre années ſéculaires une ſeule ſeroit biſſextile. Cette réforme ſuppoſoit l'année encore trop longue; elle fut cependant adoptée dans toute l'Europe, excepté la Ruſſie & la Turquie. Les Griſons n'adoptèrent que cinq jours de correction; ils craignirent de compromettre l'honneur du proteſtantiſme, en condeſcendant à adopter la correction entière propoſée par la cour de Rome.

Aujourd'hui, beaucoup plus éclairé, on ſent l'inutilité de ces réformes préparées à l'avance pour pluſieurs ſiècles, & qui ont fait le déſeſpoir des chronologiſtes, des hiſtoriens & des aſtronomes. En ſuivant le cours naturel des choſes, & cherchant un point fixe dans les mouvemens céleſtes bien connus aujourd'hui, il ſera toujours facile de faire coïncider l'année civile avec l'année ſolaire, par des corrections qui ſe feront ſucceſſivement, auſſitôt que les petites différences cumulées auront produit un jour.

§. II. *Du commencement de l'année.*

L'année a été vague, & ſon commencement a parcouru ſucceſſivement toutes les ſaiſons, tant que ſa longueur n'a pas été déterminée ſur la connoiſſance exacte du mouvement de la terre autour du ſoleil.

Quelques peuples ont fixé le premier jour de leur année aux ſolſtices, d'autres aux équinoxes. Pluſieurs, au lieu de le fixer ſur une époque de ſaiſon, ont pré-

féré de prendre, dans leurs faſtes, une époque hiſtorique.

La révolution françaiſe offre un accord trop frappant & peut-être unique dans les faſtes du monde, entre les mouvemens céleſtes, les ſaiſons, les traditions anciennes & le cours des événemens, pour ne pas rallier la nation entière au nouvel ordre de choſes que nous vous préſentons.

Le 21 ſeptembre 1792, le dernier de la monarchie & qui doit être le dernier de l'ère vulgaire, les repréſentans du peuple français, réunis en Convention nationale, ont ouvert leur ſeſſion & ont prononcé l'abolition de la royauté.

Le 22 ſeptembre, ce décret fut proclamé dans Paris; le 22 ſeptembre fut décrété le premier de la République; & le même jour à 9 heures 18 minutes 30 ſecondes du matin, le ſoleil eſt arrivé à l'équinoxe vrai, en entrant dans le ſigne de la balance. Ainſi l'égalité des jours aux nuits étoit marquée dans le ciel, au moment même où l'égalité civile & morale étoit proclamée par les repréſentans du peuple français comme le fondement ſacré de ſon nouveau gouvernement.

Ainſi le ſoleil a éclairé à la fois les deux pôles & ſucceſſivement le globe entier, le même jour où, pour la première fois, a brillé dans toute ſa pureté, ſur la nation françaiſe, le flambeau de la liberté qui doit un jour éclairer tout le genre humain.

Ainſi le ſoleil a paſſé d'un hémiſphère à l'autre le même jour où le peuple triomphant de l'oppreſſion des rois, a paſſé du gouvernement monarchique au gouvernement républicain.

Les Français ont été rendus entièrement à eux mêmes dans cette ſaiſon heureuſe où la terre, fécondée par les influences du ciel & par le travail, prodigue ſes dons & paye avec magnificence à l'homme laborieux, ſes ſoins, ſes fatigues & ſon induſtrie.

Les traditions sacrées de l'Egypte, qui devinrent celles de tout l'orient, faisoient sortir la terre du cahos, sous le même signe que notre République, & y fixoient l'origine des choses & du temps.

Ce concours de tant de circonstances imprime un caractère sacré à cette époque, une des plus distinguées dans nos fastes révolutionnaires & qui sera sans doute une des plus célébrées dans les fêtes des générations futures.

Nous vous proposons de décréter que le jour de l'équinoxe vrai d'automne qui fut celui de la fondation de la République, est l'ère des Français & la première de leur année, & d'abolir en même temps l'ère vulgaire pour les usages civils.

L'ère de Seleucus commença à l'équinoxe d'automne, 312 ans avant l'ère vulgaire. Les peuples de l'Orient de toutes les croyances, les adorateurs du feu comme les descendans d'Abraham, les chrétiens comme les mahométans, s'en sont servi; les Juifs ne l'ont abandonnée qu'à l'époque de leur dispersion dans l'Occident en 1040.

§. III. *De la division & sous-division de l'année.*

Du mois. Tous les peuples connus, excepté peut-être les Romains, ont divisé l'année en 12 mois.

La division de l'orbite de la terre par les deux équinoxes & les deux solstices, la division de l'année en 4 saisons, ne permettoit pour diviseur, qu'un multiple de 4. On s'est sans-doute déterminé pour le nombre 12, parceque c'est celui qui exprime combien de fois la lune passe devant le soleil, pendant que la terre fait une révolution. Cette division est commode & ne peut être combattue solidement.

Mais ce que la raison réprouve & doit faire enfin

rejeter de notre calendrier, c'eſt l'inégalité bizarre des mois qui fatigue l'eſprit par des difficultés ſans ceſſe renaiſſante pour ſavoir ſi un mois eſt de 30 ou 31 jours.

Cette inégalité a pris naiſſance chez les peuples qui faiſant leur année trop courte, & ne trouvant pas dans la reſſource des intercalations nn moyen ſuffiſant de correction, ajoutèrent un jour ou deux à quelques-uns de leurs mois.

Les Égyptiens, les plus éclairés de la haute antiquité, faiſoient leurs mois égaux, tous de 30 jours, auxquels ils ajoutoient cinq épagomènes à la fin de l'année. Cette diviſion eſt ſimple, elle préſente de grands avantages pour les uſages domeſtiques & civils, elle convient donc au nouveau calendrier des Français.

De la ſemaine. Les aſtrologues égyptiens qui voyoient le nombre 7 dans la création du monde, comme dans le ſyſtême planétaire, voulurent l'avoir dans leur diviſion du temps. Ils imaginèrent la ſemaine qui ne diviſe exactement ni le mois ni l'année; chaque planète, ſuivant eux, avoit ſous ſon influence un jour de la ſemaine & certaines heures marquées du jour.

La ſuperſtition a tranſmis juſqu'à nous, au grand ſcandale des ſiècles éclairés, cette fauſſe diviſion du temps qui n'a pas peu ſervi à étendre l'influence ſacerdotale par les jours de repos qu'elle ramène régulièrement & qui ſont devenus, dans les vues de la cour de Rome, des jour de proſélytiſme & d'initiation. Vous n'héſiterez pas ſans doute à la retrancher de notre calendrier qui doit être indépendant de toute opinion, de toute pratique religieuſe, & recevoir de votre ſageſſe ce caractère de ſimplicité qui n'appartient qu'aux productions d'une raiſon éclairée.

Vous avez ſenti tous les avantages de la numération décimale. Vous l'avez adoptée pour les poids & meſures de toute eſpèce, ainſi que pour les monnoies de la

République : nous vous proposons de l'introduire dans la division du mois qui étant de 30 jours, sera divisé en trois parties de 10 jours chacune & qu'on pourra appeler *decade*. Ainsi l'année seroit composée de 36 décades & demie, ou 73 demi-décades. Chacun des cinq doigts de la main peut être affecté dans les usages familiers à désigner un des jours de la demi-décade. Le jour de la décade indiquera constamment les mêmes jours du mois & de l'année ; on ne peut obtenir cet avantage de la semaine.

Du jour. Les anciens Perses & encore aujourd'hui les Sybériens, les Eolien & les Finois, divisoient le jour par le chant du coq ; il l'est naturellement en quatre, par les limites du jour & de la nuit, & par le milieu de l'un & de l'autre Les Egyptiens divisèrent la nuit en douze parties égales entre elles qui augmentoient ou diminuoient selon que les nuits croissoient ou décroissoient. Le jour étoit pareillement divisé en douze parties qui n'étoient égales à celles de la nuit qu'aux équinoxes. On fit ensuite les vingt-quatre parties égales ; mais le commencement du jour ne fut pas par-tout le même. Les Italiens comptent du coucher du soleil ; les astronomes, de midi ; le reste de l'Europe, de minuit ; à Basle on commence le jour un heure plus tard en mémoire d'un événement de leur histoire.

La division de l'heure en soixante minutes, & de la minute en soixante secondes, est très-incommode dans les calculs ; les astronomes français ont fait quelques changemens à la division de leurs instrumens qui tend à rendre leurs opérations plus promptes & plus exactes ; le perfectionnement sera complet lorsque le temps sera soumis à la règle simple & générale de tout diviser décimalement. On a construit quelques montres d'observation, où le jour est divisé en parties décimales Elles mesurent jusqu'au cent millième du jour qui équivaut au battement du poulx

d'un homme de taille moyenne, bien portant, & au pas redoublé militaire.

On trouve dans cette diviſion celle en quatre, en vingt, en quarante; elle réunit preſque tous les avantages de la diviſion par vingt-quatre, & beaucoup d'autres que celle-ci n'a pas.

Nous vous la propoſons afin que l'ancienne diviſion ne préſente pas une diſcordance choquante avec le reſte du ſyſtême générale de nos meſures.

Cependant, comme les changemens qu'elle demande dans l'horlogerie ne peuvent ſe faire que ſucceſſivement, nous vous propoſons de ne rendre cette diviſion obligatoire pour les uſages civils, qu'à dater de la troiſième année de la République.

§. IV. *De l'Olympiade.*

C'eſt après quatre ans de révolution & dans l'année biſſextile que la nation renverſant le trône qui l'opprimoit, s'eſt établie en République; ainſi la première année de notre ère commenceroit une nouvelle période de quatre ans, ſi le placement du jour intercalaire n'avoit pas été juſqu'à préſent une imitation ſervile des Romains. Jules-Céſar plaça l'année biſſextile comme il convint à ſon orgueil, & ſans égard pour la rigueur de la concordance aſtronomique. Quoique en 1792 on ait intercalé un jour en février, l'équinoxe vrai eſt encore en avant de vingt-un heures & demi. Si la raiſon veut que nous ſuivions la nature plutôt que de nous traîner ſervilement ſur les traces erronées de nos prédéceſſeurs, nous devons fixer invariablement notre jour intercalaire au moment où la poſition de l'équinoxe le comportera. Après une première diſpoſition, que la concordance avec les obſervations aſtronomiques rend néceſſaire, la période ſera toujours de 4 ans; ſa longueur, les jeux publics que vous inſtituerez, ſans doute, au jour intercalaire qui la termine, la rapprocheront de l'olympiade des Grecs; nous vous propoſons de

l'appeler *l'olympiade française* & la dernière année *l'olympique*. Au jour intercalaire, qui sera pour l'année olympique un sixième épagomène, des exercices gymniques figureront dans ce jour solennel; les belles actions qui mériteront d'être transmises en exemple, le talent, la vertu, le courage recevront de la patrie, des récompenses dignes d'eux, dignes d'elle.

§. V. *De la nomenclature du calendrier français.*

Les noms des mois rappellent ou des tyrans oppresseurs de leur pays, comme, *janvier*, *juillet*, *août*; ou des dieux des Romains & des Etrusques, comme, *février*, *mars*, *mai*; ou des noms ordinaux, comme, *septembre*, *octobre*, *novembre*, *décembre*, qui furent destinés à indiquer l'ordre des mois de Romulus; & par une bizarrerie que la routine & la superstition des hommes peuvent seules expliquer, cet ordre n'est plus suivi depuis Numa, & cependant ces noms ordinaux se sont perpétués jusqu'à nous. *Juin* est le seul qui méritât d'être transmis, puisqu'il rappelle Brutus qui chassa les Tarquins.

Cette nomenclature est évidemment un monument de servitude & d'ignorance, auquel les peuples ont successivement ajouté une empreinte de leur avilissement.

Les noms astrologiques de la semaine & leur ordre cabalistique, qui se sont conservés d'après les premiers Egyptiens, par les imposteurs qui en ont fait leur profit, & par l'aveuglement des hommes, qui ont préféré en tout temps de souffrir plus-tôt que de rien changer aux habitudes imbécilles de leur pères, déshonoreroient notre révolution, s'ils échappoient à votre vigilance qui a su si bien attaquer tous les préjugés.

Nous vous proposons une nouvelle *nomenclature*, qui n'est ni céleste, ni mystérieuse; elle est toute puisée dans notre révolution, dont elle présente ou les principaux événemens, ou le but, ou les moyens.

Ces noms ſont renfermés dans le tableau ſuivant de la révolution juſqu'au 10 août dernier.

ORDRE DES MOIS de la République.		
7e du 21 mars au 19 avril	Les Français, fatigués de 14 siècles d'oppression, et alarmés des progrès effrayans de la corruption dont une cour, depuis long-temps criminelle, donnoit et provoquoit l'exemple, sentent le besoin d'une.	*régénération.*
8e du 20 avril au 19 mai.	Les ressources de la cour étoient épuisées, elle convoque le Français, mais leur. . . . fait leur salut. Ils se nomment des représentans dont le courage irrite le tyran.	*réunion*
9e du 20 mai au 18 juin.	Ils sont menacés ; mais assemblés au. . et sous la sauve-garde du peuple, ils prononcent le serment d'arracher le peuple à la tyrannie ou de périr. Ce serment retentit dans la France, par-tout on s'arme, par-tout on veut être	*jeu de paume,*
10e du 19 juin au 18 juillet.	libre, ...	*la baſtille*
11e du 19 juillet au 17 août.	tombe sous les coups d'un	*Peuple.*
12e du 18 août au 16 septembre.	Souverain et courroucé. Les malveillans se multiplient, des trahisons éclatent, la cour forme des complots, des représentans parjures sacrifient les intérêts de la nation à des vues sordides, mais . . . . . toujours fidèle, devient l'olympe de la France; entourée de la nation et en son nom la Convention nationale proclame les droits du peuple, la	*la Montagne,*
1re. du 22 sep. au 21 octobre. 2e du 21 octobre au 20 nov. 3e du 21 nov. au 20 déc.	constitution et . . .	*la République,* *l'unité,* *la fraternité,*

4e du 21 déc. au 19 janvier.	sont la force des français, et . . . . . *la liberté*,
5e du 20 janvier au 18 fév.	par un acte souverain de . *la justice*
6e du 19 février au 20 mars	nationale, qui fait tomber la tête du tyran est à jamais unie à la sainte . . . . . *égalité.*

Le mois de la *Régénération* eſt le premier du printemps, où toute la nature ſe régénère.

Le mois de la *Réunion* eſt celui qui eſt conſacré par l'acte conſtitutionnel pour les aſſemblées primaires.

Le mois du *Jeu de Paume* conſacre le ſerment qui a ſauvé la France.

Celui de la *Baſtille* renferme l'époque où elle fut priſe par le peuple.

Le mois du *Peuple* renferme les deux époques immortelles du 10 août.

Le mois de la *Montagne* vient immédiatement après la ſanction ſolemnelle donnée par la Nation aux efforts des Repréſentans fidèles du peuple.

Le mois de la *République* commence à l'époque où elle fut décrétée.

Le mois de l'*Unité* & de la *Fraternité* ſont ceux où les hommes, après avoir recueilli dans les champs tous les fruits de la terre, ſe retirent ſous leurs toîts, & jouiſſent enſemble, & fraternellement, des bienfaits de la nature & d'une bonne organiſation ſociale.

Le mois de la *Liberté* & celui de l'*Egalité* ſont liés par celui de la juſtice du peuple qui, par ſes repréſentans, jugea & condamna à mort le dernier de ſes rois.

Les cinq derniers jours répondent aux 17, 18, 19, 20 & 21 ſeptembre, & pourront être conſacrés à des fêtes nationales. Nous croyons que leurs noms peuvent être pris dans l'expoſé ſuccinct du but moral de nos nouvelles inſtitutions.

Noms des Epagomènes.

Tous les enfans de la République, après une . . . . . *adoption* solennelle répétée tous les ans, seront protégés, soignés élevés comme enfans de la grande famille.

Par une même éducation ils se formeront ensemble à tous les genres . . . . . *d'industrie.*

Ils seront examinés comme artistes ou soldats, et ils recevront les . . . . . *récompenses* qui leur seront dues. . . . . *la paternité* sera encouragée et considérée, ... *la vieillesse*, sera honorée.

Tous les quatre ans . . . . . *la révolution* sera célébrée dans des jeux olympiques.

Noms des jours de la décade.

Tout citoyen, tout ami de la patrie & des arts qui la font fleurir, doit s'entourer journellement des attributs de l'industrie & de la liberté. C'est de cette reflexion que sortent les noms que nous vous proposons pour les jours de la décade.

1 Le jour du *Niveau*, symbole de l'égalité.
2. — du *Bonnet*, — de la liberté.
3. — de la *Cocarde*, — couleurs nationales.
4. — de la *Pique*, — arme de l'homme libre.
5. — de la *Charrue*, — l'instrument de nos richesses terriennes.
6. — du *Compas*, — l'instrument de nos richesses industrielles.

7. — du *Faiſceau*, — de la force qui naît de l'union.

8. — du *Canon*, — l'inſtrument de nos victoires.

9. — du *Chêne*, — l'emblême de la génération, & le symbole des vertus ſociales.

10. — du *Repos*.

Tel eſt la forme d'année que nous vous propoſons ; elle eſt preſqu'entièrement puiſée dans les uſages trop tôt abandonnés des peuples de l'antiquité les plus éclairés ; nous avons cherché ce qui pouvoit convenir ſur-tout à l'homme des champs, dont le calendrier doit être ſimple comme la nature, dont il ne ſe ſépare jamais.

Nos almanachs ne ſeront plus chargés de lettres dominicales, d'indictions, de nombres d'or.

L'âge de la lune, que le cultivateur & le voyageur ſur-tout aiment à connoître, ſe trouvera avec la plus grande facilité, puiſque le nouveau mois ne diffère d'une lunaiſon, que d'un demi jour.

Les noms des jours de la décade, repondront conſtamment aux mêmes jours des mois & de l'année. Le niveau, qui eſt devenu l'emblême caractériſtique de notre révolution, commencera toutes les décades, tous les mois, toutes les années, toutes les olympiades.

Chez tous les peuples, le calendrier a été un taliſman puiſſant que les prêtres ont toujours ſu diriger avec ſuccès, pour s'attacher la claſſe nombreuſe des eſprits foibles. Chaque mois, chaque jour, chaque heure offroient à leur crédulité de nouveaux menſonges.

C'eſt aux Français de la nouvelle Ere qu'il appartient de faire ſervir le calendrier à propager le vrai,

le juſte, l'utile, en faiſant aimer la patrie & tout ce qui peut aſſurer ſa proſpérité.

Ce travail eſt le réſultat de pluſieurs conférences avec des hommes éclairés dans les mouvemens céleſtes & dans l'antiquité.

Le comité ne le propoſe avec confiance que parce-qu'il a été ſcrupuleuſement examiné par les citoyens Pingré, la Grange, Monge, Guyton, Dupuis, Feri.

PROJET DE DÉCRET.

La Convention nationale, après avoir entendu ſon comité d'inſtruction publique, décrète ce qui ſuit :

ARTICLE PREMIER.

L'ère des Français compte de la fondation de la République, qui a eu lieu le 22 ſeptembre 1792, de l'ère vulgaire, jour où le ſoleil eſt arrivé à l'équinoxe vrai d'automne en entrant dans le ſigne de la balance à 9 h. 18 m. 30 s. du matin pour l'obſervatoire de Paris.

II.

L'ère vulgaire eſt abolie pour les uſages civils.

III.

Le commencement de chaque année eſt fixé à minuit commençant le jour où tombe l'équinoxe vrai d'automne pour l'obſervatoire de Paris.

IV.

La première année de la République françaiſe a com-

mencé à minuit 22 ſeptembre 1792, & a fini à minuit ſéparant le 21 du 22 ſeptembre 1793.

V.

Le décret qui fixoit le commencement de la ſeconde année au 1er janvier 1793, eſt rapporté. Tous les actes datés l'an II de la République, dans le courant du 1er janvier au 23 ſeptembre 1793 excluſivement, doivent être regardés comme appartenans à la première année de la République.

V I.

L'année eſt diviſée en douze mois égaux de 30 jours chacun, après leſquels ſuivent cinq jours épagomènes pour compléter les 365 jours de l'année ordinaire. Ces cinq jours n'appartiennent à aucun mois.

V I I.

Chaque mois eſt diviſé en trois décades, chacune de dix jours. Elles ſeront diſtinguées par première, ſeconde & troiſième.

V I I I.

Les douze mois, les cinq épagomènes, & les dix jours de la décade, ſe nomment, comme on le voit, dans le tableau annexé au préſent décret.

I X.

Les années qui recevront un jour intercalaire ſelon que la poſition de l'équinoxe le comportera, & qu'on a appelé biſſextiles, ou emboliſmiques, ſont nommées années

olympiques. La période de quatre années, qui doit se terminer par une année olympique, est appellée olympiade.

X.

Le jour intercalaire de l'année olympique sera toujours placée après les cinq épagomènes.

X I.

Le jour de minuit à minuit est divisé en dix parties. Chaque partie en dix autres, ainsi de suite jusqu'à la plus petite portion commensurable de la durée.

Cet article ne sera de rigueur pour les actes publics, qu'au 1er de la troisième année de la République.

X I I.

Le comité d'instruction publique est chargé de faire imprimer en différens formats le nouveau calendrier, avec une instruction simple pour en expliquer les principes & les usages les plus familiers.

X I I I.

Le nouveau calendrier sera envoyé à toutes les municipalités, aux corps administratifs, aux tribunaux, aux juges de paix, notaires, professeurs, sociétés populaires, ainsi qu'aux armées.

X I V.

Les procès-verbaux de la Convention, les actes du conseil-exécutif, ceux des corps administratifs, des tribu-

naux & tous les actes publics, seront désormais datés suivant le nouveau calendrier de la Republique.

XV.

Tous les professeurs, instituteurs & institutrices, les pères & mères de famille, & tous ceux qui dirigent l'éducation des enfans, s'empresseront de leur expliquer le nouveau calendrier conformément à l'instruction.

XVI.

Tous les quatre ans au jour de la révolution, il sera célébré des jeux olympiques, en mémoire de la révolution française.

XVII.

La deuxième année de la République commence suivant l'ancien calendrier le 22 septembre 1793, à minuit, l'équinoxe vrai d'automne arrivant pour l'observatoire de Paris à 3 h. 7 m. 19 s.

DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.